



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 25 janvier 2011

Présidence : M. Philippe Creteigny

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 26 octobre 2010 n° 10/10 "Règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires"

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. adopte le règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires;
2. abroge le règlement communal sur les taxes de séjour et de résidences secondaires du 1er janvier 2008.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Ph. Creteigny

R.-M. Regidor